

Mise au point

Semestre européen: les «examens» de novembre et leurs enseignements

Le projet de budget 2015 sera adopté par la Chambre des députés la semaine prochaine. Ce projet (y compris ses aspects pluriannuels) a été fortement conditionné par le cadre intégré européen de gouvernance économique, renforcé à partir de 2010. Ce cadre rénové se déploie selon un calendrier précis, s'échelonnant d'octobre (envoi des projets de plan budgétaire) à juillet (recommandations du Conseil européen). Afin de coller de près à l'actualité, je me focalise ici sur les deux premières actions de la Commission qui jalonnent le semestre 2015, à savoir l'examen annuel de la croissance et le rapport sur les mécanismes d'alerte.

Ces deux documents, publiés en novembre, sont complémentaires. L'examen annuel se déploie surtout au niveau européen, tandis que le rapport sur les mécanismes d'alerte se concentre sur les spécificités nationales.

Comme annoncé par les autorités luxembourgeoises à la mi-novembre, les principaux documents relevant du semestre européen seront désormais analysés dans le cadre d'un dialogue renforcé impliquant les partenaires sociaux et les membres du gouvernement, au sein du Conseil économique et social.

L'édition 2015 de l'examen annuel de la croissance mérite le détour. La Commission y insiste sur la nécessité d'étayer la croissance économique européenne sur le trépied investissements/réformes

structurelles/responsabilité budgétaire, qui permettra selon elle de relancer durablement la croissance.

La responsabilité budgétaire constitue la recommandation la plus traditionnelle, mais la Commission européenne y apporte d'utiles clarifications. Elle considère que les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire doivent soutenir davantage la croissance et que les autres pays devraient favoriser parmi les dépenses celles qui présentent un effet d'entraînement économique marqué. La fiscalité devrait également favoriser la croissance, à travers une meilleure structure d'incitations – ce dernier souci devrait inspirer la réforme fiscale globale luxembourgeoise devant entrer en vigueur en janvier 2017.

Enfin, la Commission n'oublie pas la nécessité de veiller à l'efficacité des administrations publiques. Le second pilier de l'approche intégrée de la Commission concerne les investissements, qui ont nettement décliné depuis 2008. Alors que les investissements publics et privés représentaient respectivement 3,4 et 19,2% du PIB de l'UE en 2008, ils se limitaient à 2,9 et 16,4% du PIB en 2013.

Quand on connaît leur importance pour la croissance potentielle et dans une perspective contra-cyclique, on comprend l'accent mis par la Commission sur ce pilier. Des investissements dynamiques présupposent selon elle la suppression

de nombreuses barrières réglementaires.

De plus, la Commission a récemment présenté devant le Parlement européen un «paquet d'investissement» de 315 milliards d'euros sur les années 2015 à 2017. Ce plan aurait certes pu être plus volontariste – en termes de participations nationales au financement du socle du Plan par exemple (les seed funds). Il aura cependant des retombées positives s'il est utilisé pour financer des projets efficaces et qui ne seraient pas réalisés en l'absence d'un tel plan. Au total, l'initiative de la Commission me paraît bien préférable à l'inertie qui sévissait jusqu'à il y a peu, d'autant qu'elle réserve une place importante aux PME, qui constituent le creuset de notre prospérité.

Le Luxembourg s'appête pour sa part à consentir un effort d'investissement important dans les années à venir. Il reste cependant à voir si les investissements programmés dans le projet de budget pluriannuel 2015-2018 seront réellement mis en œuvre. Le troisième pilier de la stratégie de croissance recommandée par la Commission est l'adoption de «réformes structurelles», concept certes assez vague mais auquel la Commission donne un contenu précis. Je tiens à citer les aspects suivants, qui concernent surtout le Luxembourg: (I) éliminer



les entraves réglementaires ou autres dans des secteurs tels que l'énergie, les télécommunications, les transports; (II) approfondir le Marché unique; (III) déréglementer les marchés de biens et services; (IV) rendre les régimes de protection sociale plus efficaces et soutenables; (V) favoriser l'attractivité et la compétitivité, avec des salaires davantage en ligne avec la productivité; (VI) moderniser les marchés du travail; (VII) renforcer les qualifications et (VIII) aménager un cadre favorisant les investissements des entreprises, notamment en lançant une «revue générale» de la réglementation européenne existante.

Comme déjà souligné, l'examen de la croissance s'accompagne d'un rapport de la Commission sur le mécanisme d'alerte, support de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Il permet de mettre en relief, sur la base d'un tableau d'indicateurs précis, les points faibles des divers Etats membres. Il est symptomatique que la version 2015 du rapport mette pile le doigt sur le talon d'Achille traditionnel du Luxembourg, à savoir le dérapage de nos coûts salariaux unitaires : +10,5% en trois ans, soit le pire résultat de la zone euro...

CARLO THELEN
DIRECTEUR GENERAL
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE